

<http://universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article5902>



Motard percuté sur l'A4 par des policiers : une condamnation plus lourde que les réquisitions du parquet



- Thématiques - Démocratie -
Date de mise en ligne : jeudi 25 décembre 2025

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Le tribunal judiciaire de Créteil a condamné à trois ans de prison avec sursis, jeudi 18 décembre, un jeune gardien de la paix et un major de la préfecture de police de Paris. Ils ont été reconnus coupables d'avoir percuté volontairement un conducteur.

Arthur Carpentier Le Monde (site web) jeudi 18 décembre 2025